

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX LE QUATRE FEVRIER (04/02/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 28 janvier 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**, Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints**, M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUd, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES : M. Franck BOUSQUET (Représenté par Mme Estelle HEMMAMI), Mme Odile MARTY-MOTHEs (représenté par Mme CASTRO), M Abdelkader SELAM (représenté par Mme BENECH)
Mme Carine NICODEME (représentée par M GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par M BENECH), **Conseillers Municipaux**

Etaient Absents Excusés : M. Gérard VALLES, M. Patrice CHARLES **Conseillers Municipaux**

Mme Estelle HEMMAMI est nommée secrétaire de séance.
M. Pierre GUILLAMAT reprend sa place au sein de l'assemblée

N°12-04-02-2010

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL POUR L'ASSOCIATION UFCS

Rapporteur : Mme CASTRO

Entendu l'exposé du rapporteur,

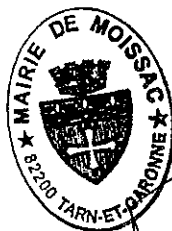


Considérant la demande de l'association de l'association Union Féminine Civique et Sociale relative à une mise à disposition d'un local,

LE CONSEIL COMMUNAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

ACCEPTE de mettre à disposition de l'association Union Féminine Civique et Sociale, un local situé 4 boulevard Léon Cladel disposition pour l'exercice de leur activité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le projet de convention avec l'association des amis de l'ilot Caillavet, demeurant côte de Landerose à Moissac



Pour copie conforme
Moissac le 08 Février 2010

Le Maire
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

